Docusign Envelope ID: 21448CF0-8AC4-4A39-A866-2ECBCFEA484B

ABCAP FAUCIGNY

S.A.R.L au capital de 10.000 euros
Siège social
40, avenue Lucien Rannard – 74800 LA ROCHE SUR FORON

932 762 842 RCS ANNECY

ACTE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DE LA SOCIETE EN DATE DU 09 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf décembre à dix heures,

1. **Madame Lornah VYDELINGUM**, de nationalité Française, née le 07 mars 1982 à POISSY (France), et demeurant 654, chemin des Voies – 74140 SCIEZ, (France) ;

2. **Monsieur Jacky DESCHAMPS-BERGER**, de nationalité Française, né le 05 juillet 1961 à MOUTIERS (France), et demeurant 169, rue du Paradis – 74800 LA ROCHE SUR FORON (France) ;

seuls associés titulaires des 1.000 parts sociales de 10 euros de valeur nominale chacune composant l'intégralité du capital social et des droits de vote de la société,

ont adopté, à l'unanimité, les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- La validation des convocations ;
- La constatation de la cession des parts sociales que possédaient la société ABCAP STRATEGY et Madame Floriana KURTI au sein de la société à Madame Lornah VYDELINGUM ;
- La démission de Monsieur Arnaud BOLUSSET de ses fonctions de Gérant ;
- La nomination de Madame Lornah VYDELINGUM en qualité de nouvelle Gérante ;
- La modification de la dénomination sociale de la société ;
- Les modifications corrélatives des statuts ;
- Les pouvoirs en vue des formalités.

Monsieur Arnaud BOLUSSET a présidé la réunion en qualité de Gérant démissionnaire, après avoir rappelé qu'il a remis aux associés l'ensemble des documents requis par les lois et règlements applicables dans un délai suffisamment important qui leur a permis d'en prendre connaissance et d'adopter les présentes décisions de façon éclairée,

Il a notamment remis à la réunion sa lettre de démission pour ses fonctions de Gérant.

Madame Lornah VYDELINGUM était présente à la réunion en qualité de nouvelle Gérante.

Docusign Envelope ID: 21448CF0-8AC4-4A39-A866-2ECBCFEA484B

Première décision

La collectivité des associés, après avoir entendu lecture de l'acte de cession de parts sociales, prend acte que la cession des parts sociales suivante est intervenue :

La société ABCAP STRATEGY,
Propriétaire de 670 parts sociales

Madame Floriana KURTI,
Propriétaire de 310 parts sociales

Madame Lornah VYDELINGUM
Propriétaire de 980 parts sociales

avec une entrée en jouissance à compter rétroactivement du 1er décembre 2025.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.

Deuxième décision

La collectivité des associés, après lecture de la lettre de démission du Gérant actuel, prend acte de la démission présentée par **Monsieur Arnaud BOLUSSET** de ses fonctions de Gérant de la société avec un effet à compter rétroactivement du 1er décembre 2025.

Celle-ci a été réalisée au moyen d'une lettre remise en mains propres à l'issue de la signature de l'acte de cession de parts sociales dans le cadre de sa sortie définitive de la société.

Malgré ce qui est prévu statutairement, la collectivité des associés accepte que cette démission n'ait pas été réalisée au moyen d'une lettre recommandée avec avis de réception, mais également qu'elle ne respecte pas le délai de préavis de 3 mois.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.

Troisième décision

La collectivité des associés, nomme, conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts, en qualité de nouvelle Gérante de la société :

Madame Lornah VYDELINGUM,
Née le 07 mars 1982 à POISSY,
De nationalité Française
Domiciliée 654, chemin des Voies – 74140 SCIEZ,

en remplacement du Gérant démissionnaire.

Madame Lornah VYDELINGUM est nommée pour une durée indéterminée, à compter rétroactivement du 1er décembre 2025.

Madame Lornah VYDELINGUM déclare accepter les fonctions qui lui sont conférées et précise qu'aucune mesure légale n'est susceptible de lui interdire l'exercice de ce mandat.

Docusign Envelope ID: 21448CF0-8AC4-4A39-A866-2ECBCFEA484B

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.

Quatrième décision

La collectivité des associés, prend acte que **Madame Lornah VYDELINGUM** exercera ses fonctions de Gérante dans la société conformément à la loi et aux statuts ainsi qu'à tous règlements en vigueur dans la société.

La collectivité des associés, décide que la rémunération de **Madame Lornah VYDELINGUM** sera fixée ultérieurement.

Elle pourra prétendre en outre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais exposés dans l'accomplissement de son mandat.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.

Cinquième décision

La collectivité des associés décide de modifier la dénomination sociale de la société qui deviendra :

L2 COMPTA & CONSEILS

et ce, à compter rétroactivement du 1er décembre 2025.

La collectivité des associés décide que le nom commercial sera **L2C**, mais que l'enseigne **ANEX 74** restera conservée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.

Sixième décision

En conséquence des décisions précédentes, la collectivité des associés décide de modifier les articles 3, 6 et 8 des statuts de la société qui sont désormais libellés ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 3 (NOUVEAU) - DENOMINATION

*La dénomination de la Société est : **L2 COMPTA & CONSEILS.** […] »*

*« **ARTICLE 6 (NOUVEAU) – APPORTS***

[…]

Selon acte sous seing privé en date du 09 décembre 2025, à LA ROCHE SUR FORON, la société ABCAP STRATEGY et Madame Floriana KURTI ont cédé respectivement 670 parts sociales et 310 parts sociales qu'ils détenaient dans le capital social à Madame Lornah VYDELINGUM à compter rétroactivement du 1er décembre 2025. »

Docusign Envelope ID: 21448CF0-8AC4-4A39-A866-2ECBCFEA484B

« ARTICLE 8 (NOUVEAU) – PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

- ***Madame Lornah VYDELINGUM***
 à concurrence de 980 parts sociales
 numérotées de 1 à 980, ci *980 parts*

- ***Monsieur Jacky DESCHAMPS-BERGER***
 à concurrence de 20 parts sociales
 numérotées de 981 à 1.000, ci *20 parts*

———————

- Soit un total de ***1.000 parts***

[…] »

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.

Septième décision

La collectivité des associés, confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par les associés sous forme électronique conformément aux dispositions des articles 1366 et 1367 du Code civil et aux dispositions du décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique.

Monsieur Arnaud BOLUSSET
Signature

Signé par :
BOLUSSET Arnaud
5A8FDE4B04F446A...

Madame Lornah VYDELINGUM
Signature + mention « Bon pour acceptation des fonctions de Gérante »

Signé par :
VYDELINGUM Lornah
1118C1D8261046E...
Bon pour acceptation des fonctions de Gérante

Monsieur Jacky DESCHAMPS-BERGER
Signature

Signé par :
DESCHAMPS BERGER Jacky
28AA5E69BD144B3...